

BFM TV a gagné dans sa bataille contre Canal Plus

Écrit par A.S.

Vendredi, 11 Décembre 2009 14:18

Jeudi 10 décembre 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a obligé CanalSat à mettre fin sous 24 heures à la pratique qui consistait à faire tomber les abonnés de CanalSat rallumant leur décodeur directement sur la chaîne info du groupe *Canal + (I-Télé)* et non sur la dernière chaîne consultée. Le tribunal a reconnu CanalSat coupable de "manipulation de mesure d'audience". La chaîne est menacée d'une astreinte de 10 000 euros par heure si elle ne cesse pas cette pratique. Cette méthode permettait de faire grossir de manière artificielle les chiffres d'audience de la chaîne d'info. Interrogé par

Le Figaro

, Alain Weill, le PDG de

Next Radio

, s'est félicité de cet verdict. Il a également précisé que « le tribunal de commerce a désigné un expert indépendant pour étudier les dispositions techniques mises en oeuvre par CanalSat pour éviter que cela ne se reproduise ».